



NATO PARLIAMENTARY ASSEMBLY

## COMMISSION PERMANENTE (SC)

# RAPPORT SUR LA PRISE EN COMPTE DU GENRE AU SEIN DE L'ASSEMBLÉE EN 2019

## TABLE DES MATIÈRES

I.	INTRODUCTION.....	1
II.	L'INTÉGRATION DE LA DIMENSION DE GENRE EN 2019.....	1
III.	L'ÉQUILIBRE HOMMES-FEMMES EN 2019.....	2
IV.	CONCLUSION.....	13

## I. INTRODUCTION

1. Entre 2015 et 2017, l'Assemblée parlementaire de l'OTAN a procédé à un examen complet de la prise en compte de la dimension de genre au sein de l'organisation. Cet examen a porté à la fois sur l'intégration de la dimension de genre dans les politiques et les activités de l'Assemblée et sur l'équilibre hommes-femmes au sein de l'organisation. En conséquence, la commission permanente a demandé au secrétaire général, lors de sa réunion à Berlin en avril 2017, de présenter un rapport annuel sur le sujet. Le premier rapport a été présenté à la commission permanente lors de sa réunion à Bucarest en octobre 2017 et le deuxième en mars 2019. Conformément à l'approbation explicite de la commission permanente, ces rapports ont été rendus publics. Il s'agit ici du troisième examen complet.

2. Le rapport traite des progrès réalisés dans l'intégration de la dimension de genre et dans la recherche d'un équilibre plus représentatif entre les hommes et les femmes en 2019. Il souligne également certaines des priorités pour l'année en cours. Le rapport conclut qu'en 2019, les questions liées au genre n'ont été intégrées dans le programme de travail de l'Assemblée que de manière relativement limitée. Sur le plan de l'équilibre hommes-femmes au sein de l'Assemblée, le bilan reste mitigé. En effet, il n'y a pas eu de changement significatif depuis une modification au règlement de l'Assemblée en mai 2017, qui encourage les parlements à prendre en compte la diversité lors de la nomination des délégués auprès de l'AP-OTAN. La proportion de femmes dans les délégations nationales reste assez stable, aux alentours de 15 %. Les femmes sont mieux représentées aux fonctions dirigeantes au sein de l'Assemblée : elles représentent 19 % des présidents, vice-présidents et rapporteurs des commissions et sous-commissions et 43% des femmes membres de l'Assemblée disposent d'un mandat (contre 36,5% des hommes).

## II. L'INTÉGRATION DE LA DIMENSION DE GENRE EN 2019

3. Les sections suivantes font le point sur la situation en 2019 par rapport à trois critères de référence :

- l'intégration de la dimension du genre dans les rapports, résolutions et activités des commissions ;
- l'inscription, le cas échéant, de débats sur les questions de genre au programme des séminaires et des sessions de l'Assemblée
- le suivi régulier de la mise en œuvre par les pays et l'OTAN de la résolution 1325 du Conseil de sécurité des Nations unies sur les femmes, la paix et la sécurité.

### A. RAPPORTS, RÉOLUTIONS ET ACTIVITÉS DES COMMISSIONS EN 2019

4. Un seul rapport de commission et une seule résolution ont fait référence aux questions de genre en 2019. Le rapport d'Ulla Schmidt (Allemagne) établi pour la commission sur la dimension civile de la sécurité [70 ans de l'OTAN : réaffirmer les valeurs de l'Alliance](#) inclut un examen de la mise en œuvre par l'OTAN de la résolution 1325 et du rôle de l'Assemblée dans la promotion de cet agenda. La résolution connexe - la résolution 454 sur [Réaffirmer l'attachement envers les valeurs et principes fondateurs de l'OTAN](#) - exhorte les gouvernements et les parlements des pays membres de l'OTAN à « privilégier la mise en œuvre du programme OTAN sur les femmes, la paix et la sécurité et à intégrer la dimension de genre dans toutes les politiques de l'OTAN ».

5. En ce qui concerne les activités des commissions, lors d'une visite en Suède de la sous-commission sur la gouvernance démocratique et de la sous-commission sur la coopération transatlantique en matière de défense et de sécurité, les membres ont visité le Centre nordique pour l'égalité entre les hommes et les femmes dans les opérations militaires. Ce centre, créé sous l'autorité de la Coopération nordique en matière de défense (NORDEVCO) et hébergé par la Suède, sert de centre d'expertise pour l'OTAN dans tous les aspects liés au genre, soutient le processus d'enseignements tirés et coordonne le développement de formations et d'exercices de l'OTAN liés au genre.

6. Au cours d'une visite en Jordanie, une délégation du groupe spécial Méditerranée et Moyen-Orient et de la sous-commission sur l'avenir de la sécurité et des capacités de défense a rencontré la coordinatrice d'ONU Femmes, un représentant du Comité international de la Croix-Rouge et la secrétaire générale de la Commission nationale jordanienne des femmes pour discuter des défis spécifiques auxquels les femmes sont confrontées en Jordanie et dans l'ensemble de la région, et plus précisément de la situation des femmes réfugiées, des questions de genre et de développement durable, de genre et de sécurité, et la violence contre les femmes.

## **B. THÈMES DES SÉMINAIRES ET DES SESSIONS EN 2019**

7. Aucune discussion prévue lors des séminaires et des sessions de l'Assemblée ne comportait explicitement de dimension de genre. Cependant, Madeleine Moon, alors présidente de l'AP-OTAN, a organisé des déjeuners de travail sur le thème « Les femmes dans la défense » lors des sessions de printemps et annuelles en 2019. Le premier événement organisé à Bratislava avait pour but d'offrir aux femmes membres de l'Assemblée l'occasion de se rencontrer. L'événement a également permis aux membres d'identifier un certain nombre de questions ayant une dimension de genre évidente et qui pourraient ainsi être soumises à un examen plus approfondi par l'Assemblée.

8. À Londres, les femmes membres de l'Assemblée ont eu des discussions approfondies avec Clare Hutchinson, la représentante spéciale du secrétaire général de l'OTAN pour les femmes, la paix et la sécurité, et Sarah MacIntosh, l'ambassadrice du Royaume-Uni auprès de l'OTAN, sur la mise en œuvre de la résolution 1325 des Nations unies respectivement par l'OTAN et par le Royaume-Uni.

## **C. EXAMEN PAR LES COMMISSIONS DE LA MISE EN ŒUVRE DE LA RÉOLUTION 1325 À L'ÉCHELLE NATIONALE ET À L'ÉCHELLE DE L'OTAN**

9. La commission sur la dimension civile de la sécurité mène régulièrement des enquêtes sur la mise en œuvre de la résolution 1325 du Conseil de sécurité des Nations unies au niveau parlementaire. La quatrième enquête a été présentée en 2018, et la commission prévoit de poursuivre ses travaux sur ce thème en 2020. Toutefois, aucune activité spécifique n'a été menée en 2019 par cette commission ou une autre concernant la mise en œuvre de la résolution 1325 au niveau national ou à celui de l'OTAN.

## **D. PERSPECTIVES POUR 2020**

10. Si le bilan global de l'Assemblée en matière d'intégration de la dimension de genre en 2019 est assez limité, l'année 2020 devrait offrir plusieurs occasions importantes de mettre en avant le thème des femmes, de la paix et de la sécurité.

11. Pour marquer le 20<sup>e</sup> anniversaire de la résolution 1325, la CDS a fait de la promotion des femmes, de la paix et de la sécurité le thème de son rapport général. Cette question figure également parmi les priorités de l'actuel président. Un autre déjeuner sur le thème « Les femmes dans la défense » est programmé à l'occasion de la session de printemps de l'Assemblée à Kiev. En outre, le secrétariat international s'efforcera d'organiser un programme de formation spécial pour les femmes parlementaires. Il s'efforcera par ailleurs de donner plus de visibilité au travail des femmes de l'Assemblée à la fois sur son site internet et sur les médias sociaux.

## **III. L'ÉQUILIBRE HOMMES-FEMMES EN 2019**

12. Lors de sa réunion à Berlin en mars 2017, la commission permanente a convenu d'inclure dans le règlement de l'Assemblée une recommandation relative à l'équilibre hommes-femmes dans la composition des délégations nationales. L'amendement à ce qui est aujourd'hui l'article 1 du règlement, adopté par l'Assemblée lors de sa session de printemps à Tbilissi en mai 2017, stipule

que « Les délégations sont fortement encouragées à rechercher une représentation diversifiée des genres en leur sein. »

13. En révisant son règlement, l'Assemblée a signalé son engagement à viser un équilibre plus représentatif entre les genres. La commission permanente s'est toutefois abstenue d'imposer des règles rigides, reconnaissant les obstacles objectifs auxquels certaines des délégations de l'Assemblée sont confrontées. Cette approche est donc principalement basée sur la sensibilisation et l'encouragement vers un changement progressif.

14. La constitution des nouvelles délégations au terme des élections est un moment décisif, pouvant augurer d'un changement. Huit parlements ont tenu des élections depuis la dernière étude. Au moment de la rédaction du présent rapport<sup>1</sup>, le Royaume-Uni n'a pas encore désigné sa nouvelle délégation à l'AP-OTAN. En ce qui concerne les sept autres délégations, le tableau 1 ci-dessous indique ce qui suit :

- Dans quatre cas, les délégations nouvellement constituées comprennent une proportion plus élevée de femmes. Dans trois cas, l'augmentation est significative, le nombre de femmes dans la délégation ayant doublé et même triplé dans l'un des pays.
- Deux délégations nouvellement constituées comprennent le même pourcentage de femmes que dans la délégation précédente.
- Une seule délégation comprend moins de femmes qu'avant les élections.

15. Comme l'illustrent les sections ci-dessous, les progrès globaux vers une composition plus équilibrée de l'Assemblée ont été mitigés au cours de l'année écoulée.

16. La proportion de femmes au sein du secrétariat international reste constamment élevée.

## A. LA REPRÉSENTATION HOMMES-FEMMES DANS LES DÉLÉGATIONS NATIONALES

17. Le tableau 1 et le graphique correspondant ci-dessous donnent un aperçu du nombre et de la proportion d'hommes et de femmes à l'heure actuelle dans chacune des 29 délégations membres et établit une comparaison avec mars 2016<sup>2</sup>, septembre 2017<sup>3</sup> et février 2019<sup>4</sup>. Le tableau 2 indique quelles délégations sont dirigées par une femme. Le tableau 3 et le graphique correspondant fournissent des chiffres sur la participation réelle à la dernière session annuelle de l'AP-OTAN à Londres en octobre 2019, par rapport aux sessions annuelles de 2016, 2017 et 2018.

---

<sup>1</sup> 12 mars 2020

<sup>2</sup> Selon les données fournies dans le rapport *La prise en compte du genre au sein de l'AP-OTAN* [075 SC 16 F] présenté par l'ancienne vice-présidente Angelien Eijnsink (Pays-Bas) à la commission permanente lors de sa réunion à Paris (France) du 2 avril 2016.

<sup>3</sup> Selon les données fournies dans le *Rapport sur la prise en compte du genre au sein de l'Assemblée* [213 SC 17 F] présenté par le secrétaire général de l'AP-OTAN à la commission permanente lors de sa réunion à Bucarest, (Roumanie) du 8 octobre 2017.

<sup>4</sup> Selon les données fournies dans le *Rapport sur la prise en compte du genre par l'Assemblée* [062 SC 19 F] présenté par le secrétaire général de l'AP-OTAN à la commission permanente lors de sa réunion à Zagreb (Croatie) du 30 mars 2019.

**Tableau 1 : Équilibre hommes-femmes au sein des délégations nationales : mars 2016, septembre 2017, février 2019 et février 2020**

	Mars 2016			Septembre 2017			Février 2019		Février 2020				
Parlement	Nombre de membres	Nombre de femmes dans la délégation	% de femmes dans la délégation	Nombre de membres	Nombre de femmes dans la délégation	% de femmes dans la délégation	Nombre de femmes dans la délégation	% de femmes dans la délégation	Nombre de membres	Nombre de femmes dans la délégation <sup>5</sup>	% de femmes dans la délégation	% de femmes au parlement national <sup>6</sup>	Changement depuis les élections
Albanie	4	1	25%	4	N/A	N/A	1	25%	4	1	25%	29.5%	
Belgique	7	1	14%	7	1	14%	1	14%	7	2	29%	41.9%	↑ (mai 2019)
Bulgarie	6	0	0%	6	0	0%	0	0%	6	0	0%	26.7%	
Canada	12	N/A	N/A	12	N/A		N/A		12	N/A	N/A	31.7%	
Croatie	5	1	20%	5	0	0%	0	0%	5	0	0%	19.2%	
République tchèque	7	0	0%	7	0	0%	0	0%	7	0	0%	20.3%	
Danemark	5	2	40%	5	2	40%	2	40%	5	0	0%	39.7%	↓ (juin 2019)
Estonie	3	1	33%	3	1	33%	1	33%	3	1	33%	28.7%	→ (mars 2019)
France	18	4	22%	18	5	27.8%	4	22%	18	4	22%	37.2%	
Allemagne	18	4	22%	18	4	22%	2	11%	18	2	11%	26.6%	
Grèce	7	1	17%	7	1	17%	1	14%	7	2	29%	20.7%	↑ (juillet 2019)
Hongrie	7	1	14%	7	0	0%	1	17%	7	1	14%	12%	

<sup>5</sup> À compter du 24 février 2020, sur la base des informations fournies par les délégations. Les chiffres pour les États-Unis et le Canada ne sont pas indiqués car la composition de la délégation varie quasi systématiquement à l'occasion de chaque réunion en raison de règles spécifiques à ces délégations.

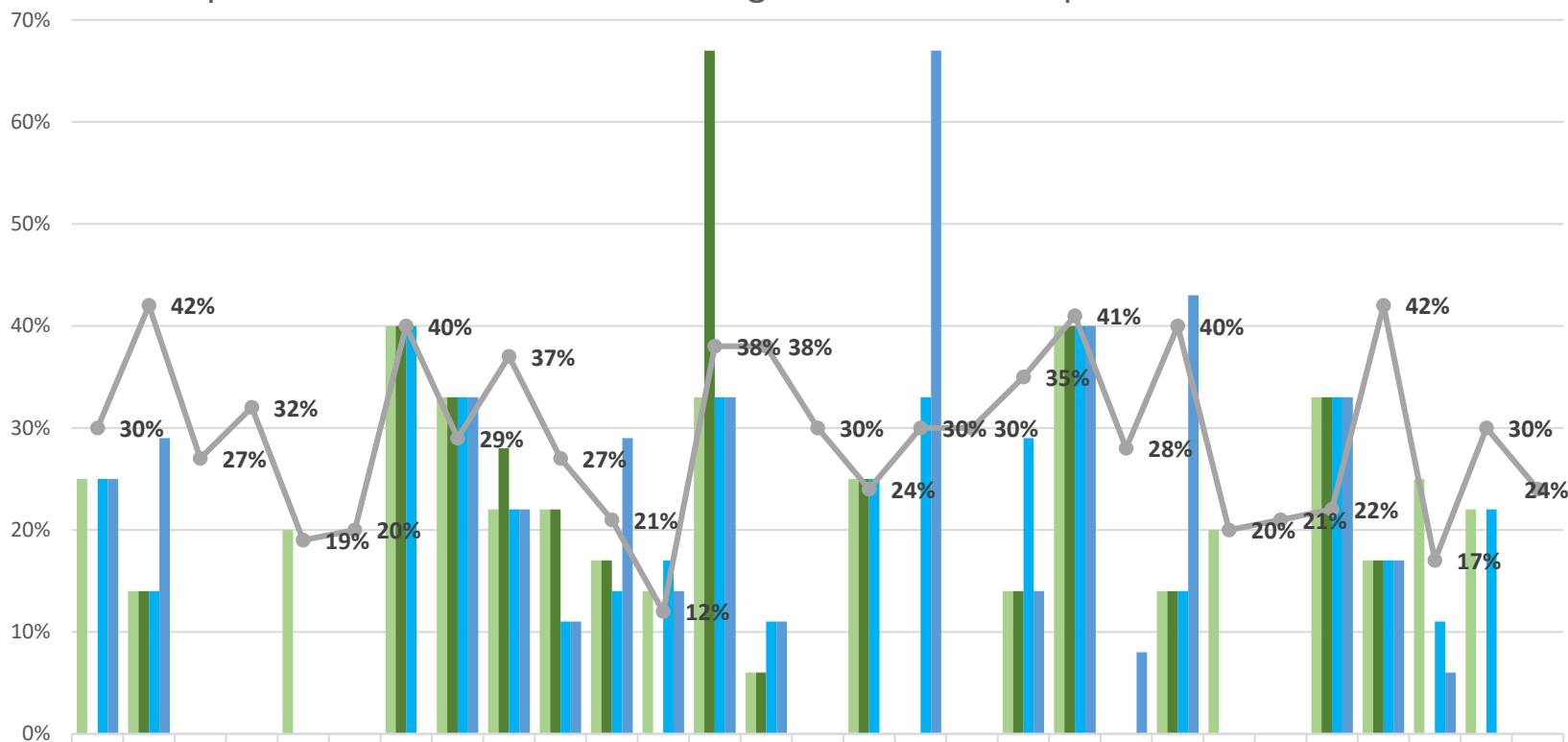
<sup>6</sup> Source : Union interparlementaire, Les femmes dans les parlements nationaux (situation au 1er janvier 2020) <https://data.ipu.org/women-ranking?month=1&year=2020>

Islande	3	1	33%	3	2	66.7%	1	33%	3	1	33%	38.1%	
Italie	18	1	6%	18	1	6%	2	11%	18	2	11%	38.1%	
Lettonie	3	0	0%	3	0	0%	0	0%	3	0	0%	30%	
Lituanie	4	1	25%	4	1	25%	1	25%	4	0	0%	24.1%	
Luxembourg	3	0	0%	3	0	0%	1	33%	3	2	67%	30%	
Monténégro	-	-	-	3	-	0%	0	0%	3	0	0%	29.6%	
Pays-Bas	7	1	14%	7	1	14%	2	29%	7	1	14%	35.1%	
Norvège	5	2	40%	5	2	40%	2	40%	5	2	40%	41.4%	
Pologne	12	0	0%	12	0	0%	0	0%	12	1	8%	27.9%	↑ (octobre 2019)
Portugal	7	1	14%	7	1	14%	1	14%	7	3	43%	40%	↑ (octobre 2019)
Roumanie	10	2	20%	10	0	0%	0	0%	10	0	0%	19.8%	
Slovaquie	5	0	0%	5	0	0%	0	0%	5	0	0%	20.7%	
Slovénie	3	1	33%	3	1	33%	1	33%	3	1	33%	22.3%	
Espagne	12	3	17%	12	2	16.7%	3	17%	12	3	17%	41.9%	→ (novembre 2019)
Turquie	12	3	25%	18	N/A	N/A	2	11%	18	1	6%	17.3%	
Royaume-Uni	18	4	22%	18	N/A	N/A	4	22%	18	-	-	30.2%	Décembre 2019
États-Unis	36	N/A	N/A	36	N/A	N/A	N/A	N/A	36	N/A	N/A	23.7%	
Total	209 <sup>7</sup>	35 <sup>8</sup>	16.7% <sup>8</sup>	178 <sup>7</sup>	25 <sup>8</sup>	14% <sup>8</sup>	33 <sup>8</sup>	15% <sup>8</sup>	200 <sup>7</sup>	30 <sup>8</sup>	15% <sup>8</sup>		

<sup>7</sup> Sans compter les États-Unis et le Canada

<sup>8</sup> Sans compter les délégations pour lesquelles la ventilation par genre est indiquée comme non disponible (N/A)

### Proportion de femmes dans les délégations et dans les parlements



	AL	BE	BG	CA	HR	CZ	DK	EE	FR	DE	GR	HU	IS	IT	LV	LT	LU	ME	NL	NO	PL	PT	RO	SK	SI	ES	TR	GB	US
Mar-16	25%	14%	0%	0%	20%	0%	40%	33%	22%	22%	17%	14%	33%	6%	0%	25%	0%	0%	14%	40%	0%	14%	20%	0%	33%	17%	25%	22%	0%
Sep-17	0%	14%	0%	0%	0%	0%	40%	33%	28%	22%	17%	0%	67%	6%	0%	25%	0%	0%	14%	40%	0%	14%	0%	0%	33%	17%	0%	0%	0%
Feb-19	25%	14%	0%	0%	0%	0%	40%	33%	22%	11%	14%	17%	33%	11%	0%	25%	33%	0%	29%	40%	0%	14%	0%	0%	33%	17%	11%	22%	0%
Feb-20	25%	29%	0%	0%	0%	0%	0%	33%	22%	11%	29%	14%	33%	11%	0%	0%	67%	0%	14%	40%	8%	43%	0%	0%	33%	17%	6%	0%	0%
Women in parliament	30%	42%	27%	32%	19%	20%	40%	29%	37%	27%	21%	12%	38%	38%	30%	24%	30%	30%	35%	41%	28%	40%	20%	21%	22%	42%	17%	30%	24%

Mar-16 Sep-17 Feb-19 Feb-20 Women in parliament



Tableau 2 : Délégations dirigées par une femme

Parlement	Mars 2016	Septembre 2017	Février 2019	Février 2020
Albanie			X	X
Belgique				
Bulgarie				
Canada		X		
Croatie				
République tchèque				
Danemark				
Estonie				X
France				
Allemagne				
Grèce				X
Hongrie				
Islande	X	X		
Italie				
Lettonie				
Lituanie		X	X	
Luxembourg				X
Monténégro				
Pays-Bas				
Norvège				
Pologne				
Portugal				
Roumanie				
Slovaquie				
Slovénie	X	X		
Espagne				X
Turquie				
Royaume-Uni				
États-Unis				
Total	2	4	2	5

Tableau 3 : Équilibre hommes-femmes parmi les participants aux sessions annuelles de 2016, 2017, 2018 et 2019

	2016 <sup>9</sup>			2017 <sup>10</sup>			2018 <sup>11</sup>			2019 <sup>12</sup>		
Parlement	Participants à la session	Femmes	% de femmes participantes	Participants à la session	Femmes	% de femmes participantes	Participants à la session	Femmes	% de femmes participantes	Participants à la session	Femmes	% de femmes participantes
Albanie	4	1	25%	4	1	25%	2	0	0%	4	1	25%
Belgique	9	2	22%	10	2	20%	10	3	30%	8	2	25%
Bulgarie	2	0	0%	5	0	0%	3	0	0%	4	0	0%
Canada	9	3	33%	10	3	30%	15	7	47%	7	1	14%
Croatie	4	1	25%	2	0	0%	5	0	0%	5	0	0%
République tchèque	6	0	0%	7	1	14%	8	0	0%	7	0	0%
Danemark	2	1	50%	1	0	0%	2	0	0%	4	0	0%
Estonie	1	0	0%	2	0	0%	3	1	33%	3	0	0%
France	14	3	21%	14	4	29%	16	4	25%	17	5	29%
Allemagne	11	3	27%	8	4	50%	16	5	31%	12	1	8%
Grèce	6	0	0%	8	1	14%	6	0	0%	8	2	25%
Hongrie	2	1	50%	4	0	0%	6	1	17%	4	1	25%
Islande	-	-	-	1	1	100%	2	1	50%	3	1	33%
Italie	11	0	0%	14	0	0%	15	2	13%	14	2	14%
Lettonie	4	0	0%	4	0	0%	1	0	0%	4	0	0%
Lituanie	1	1	100%	4	2	50%	4	2	50%	3	1	33%
Luxembourg	2	1	50%	1	0	0%	2	1	50%	4	1	25%

<sup>9</sup> Sur la base de la participation effective à la session annuelle à Istanbul, en novembre 2016 (y compris les suppléants)

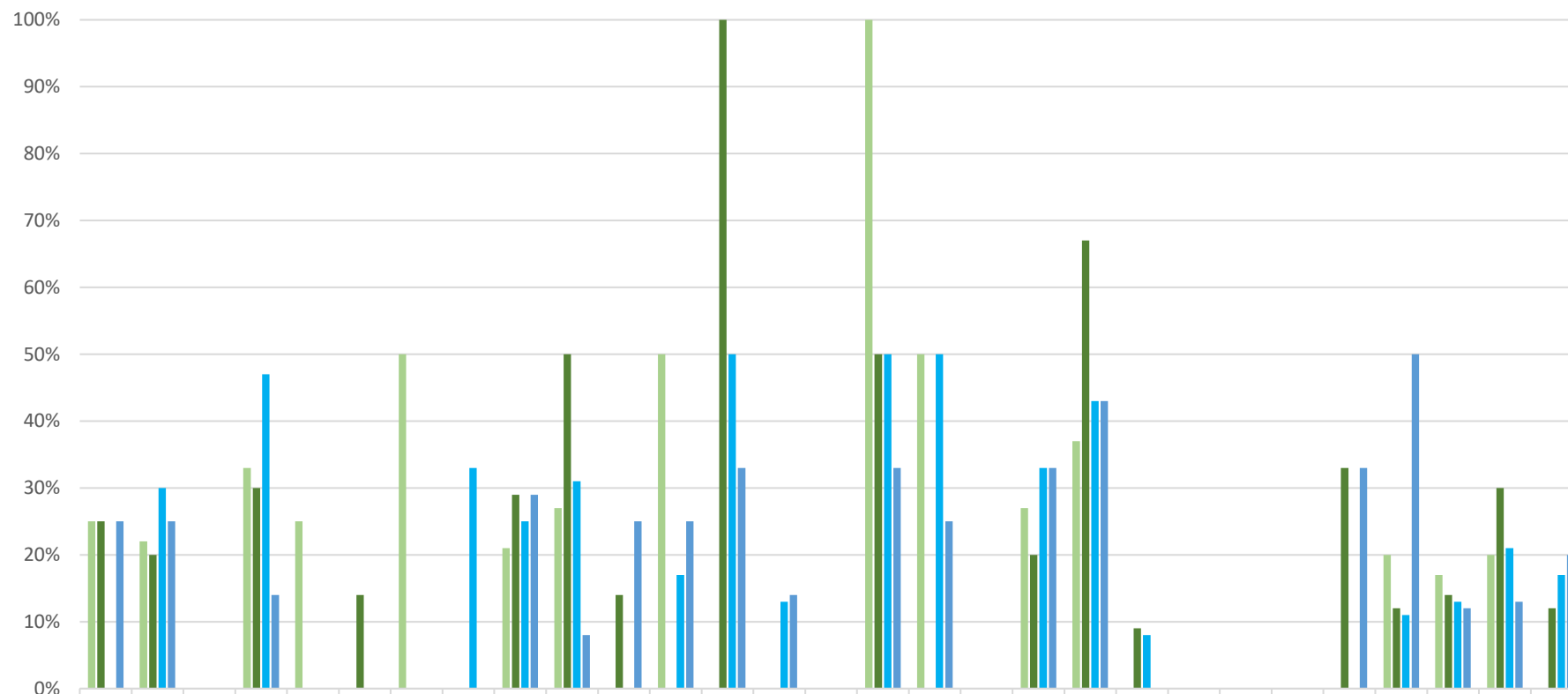
<sup>10</sup> Sur la base de la participation effective à la session annuelle de Bucarest, en octobre 2017, (y compris les suppléants)

<sup>11</sup> Sur la base de la participation effective à la session annuelle de Halifax, en novembre 2018, (y compris les suppléants)

<sup>12</sup> Sur la base de la participation effective à la session annuelle de Londres, en octobre 2019, (y compris les suppléants)

Monténégro	-	-	-	2	0	0%	2	0	0%	3	0	0%
Pays-Bas	11	3	27%	10	2	20%	6	2	33%	3	1	33%
Norvège	8	3	37%	3	2	67%	7	3	43%	7	3	43%
Pologne	7	0	0%	11	1	9%	12	1	8%	-	-	-
Portugal	5	0	0%	6	0	0%	6	0	0%	3	0	0%
Roumanie	1	0	0%	19	0	0%	4	0	0%	5	0	0%
Slovaquie	2	0	0%	1	0	0%	1	0	0%	3	0	0%
Slovénie	2	0	0%	3	1	33%	-	-	-	3	1	33%
Espagne	10	2	20%	8	1	12%	9	1	11%	6	3	50%
Turquie	12	2	17%	7	1	14%	15	2	13%	17	2	12%
Royaume-Uni	15	3	20%	10	3	30%	14	3	21%	15	2	13%
États-Unis	5	0	0%	8	1	12%	12	2	17%	15	3	20%
<b>Total</b>	<b>166</b>	<b>30</b>	<b>18%</b>	<b>187</b>	<b>31</b>	<b>17%</b>	<b>204</b>	<b>41</b>	<b>20%</b>	<b>191</b>	<b>33</b>	<b>17%</b>

## Proportion de femmes parmi les participants aux sessions annuelles de l'AP-OTAN



■ 2016 ■ 2017 ■ 2018 ■ 2019

18. Les chiffres présentés ci-dessus montrent que la représentation des femmes à l'Assemblée reste relativement stable au fil des ans :

- Dans l'ensemble, la proportion de femmes dans les délégations nationales est restée relativement stable au cours des quatre dernières années, à savoir entre 14 et 16%.
- Dans 17 pays, la proportion de femmes dans la délégation nationale à l'AP-OTAN reste inférieure à la représentation des femmes au sein du parlement dans son ensemble. Ce nombre est le même qu'en 2017 et 2018. Dans six pays, la proportion de femmes est plus élevée au sein de la délégation de l'AP-OTAN qu'au parlement, et dans trois pays, elle est similaire.
- La proportion de femmes parmi les participants effectifs aux sessions annuelles de l'AP-OTAN - membres et suppléants - est également restée assez stable, entre 17 et 18%. La session annuelle de Halifax en 2018 a connu un pic à 20 %.

19. Le nombre de délégations exclusivement masculines a toutefois constamment augmenté au cours des quatre dernières années, passant de 6 en 2016 à 9 en 2019.

20. En revanche, les données montrent une augmentation de la représentation des femmes à deux égards :

- Cinq délégations sont dirigées par des femmes, ce qui représente le nombre le plus élevé de ces quatre dernières années.
- Comme mentionné ci-dessus, une seule des délégations qui a récemment tenu des élections compte un pourcentage de femmes plus faible qu'avant élections ; dans les autres cas, la proportion est restée stable ou a augmenté.

21. Dans l'ensemble, le bilan concernant la composition des délégations de l'AP-OTAN reste donc mitigé, sans tendance marquée vers un équilibre plus représentatif entre les hommes et les femmes, et ce malgré l'insertion en mai 2017 dans le règlement de l'Assemblée d'une incitation à tenir compte de la diversité.

## **B. LA REPRÉSENTATION HOMMES-FEMMES PARMIS LES RESPONSABLES ÉLUS DE L'ASSEMBLÉE**

22. Les statistiques concernant la représentation hommes-femmes aux postes de responsables élus à l'Assemblée sont présentées ci-dessous :

### **Mars 2016**

Bureau de l'AP de l'OTAN : 7 membres : 6 hommes (85,7 %), 1 femme (14,3 %)

Bureau élargi : 12 membres : 9 hommes (75%), 3 femmes (25%)

Responsables au sein des commissions et sous-commissions : 64 postes pourvus : 52 hommes (81%), 12 femmes (19%)

### **Septembre 2017**

Bureau de l'AP de l'OTAN : 7 membres : 6 hommes (85,7%), 1 femme (14,3%)

Bureau élargi : 11 membres : 10 hommes (91 %), 1 femme (9 %)

Responsables au sein des commissions et sous-commissions : 64 postes pourvus : 50 hommes (78%), 14 femmes (22%)

### **Février 2019**

Bureau de l'AP de l'OTAN : 7 membres : 6 hommes (85,7%), 1 femme (14,3%)

Bureau élargi : 10 membres, 8 hommes (80%), 2 femmes (20%)

Responsables au sein des commissions et sous-commissions : 69 postes pourvus : 52 hommes (75%), 17 femmes (25%)

## Février 2020

Bureau de l'AP de l'OTAN : 6 membres ; 6 hommes

Bureau élargi : 9 membres ; 8 hommes (89%), 1 femme (11%)

Responsables au sein des commissions et sous-commissions : 69 postes pourvus : 56 hommes (81%), 13 femmes (19%)

23. Ces statistiques montrent qu'après une augmentation constante de la proportion de femmes aux postes de dirigeants élus dans les commissions entre 2016 et 2019, 2020 marque un retour au niveau de 2016.

24. Cela dit, à l'exception du Bureau, les femmes sont un peu mieux représentées parmi les dirigeants élus (19%) que dans l'ensemble des membres (15%). En d'autres termes, les chances d'être élues à un poste de responsabilité - membre du Bureau ou responsable d'une commission/sous-commission – sont plus grandes pour les femmes membres de l'AP-OTAN (43,3 %) que pour les hommes (36,5 %).

25. Il convient également de rappeler qu'en novembre 2018, l'Assemblée a élu pour la première fois une femme présidente – ayant elle-même succédé à une autre femme désignée par la commission permanente pour terminer le mandat de l'ancien président. À l'heure actuelle, l'une des cinq commissions est également dirigée par une femme.

### C. HOMMES ET DES FEMMES AU SEIN DU SECRÉTARIAT INTERNATIONAL

26. Au secrétariat international, le contingent de femmes continue de dépasser largement celui des hommes, avec actuellement 19 femmes (68%) et 9 hommes (32%) parmi les emplois à durée indéterminée. La première femme secrétaire générale a pris ses fonctions en janvier 2020.

27. Les femmes sont également bien représentées au sein du programme des assistants de recherche. Au cours des 13 dernières années (2006-2019), 115 jeunes diplômés ont été sélectionnés pour participer au programme, dont 65 étaient des femmes (56,5 %).

### D. LES INTERVENANTS

28. L'Assemblée peut favoriser la participation des femmes dans le monde de la défense au sens large par le choix des intervenants qu'elle invite à ses réunions. La qualité reste naturellement le premier des critères de sélection de tels experts, mais un plus grand nombre d'intervenantes pourraient être invitées à niveau de compétence équivalent.

29. Les données ci-dessous montrent le ratio hommes/femmes des orateurs invités aux réunions de l'AP-OTAN (séminaires et sessions) au cours des quatre dernières années. Il prend en compte uniquement les experts indépendants, étant donné que l'Assemblée n'a que peu, voire souvent aucune influence sur le choix (et le genre) des intervenants officiels choisis par les pays -hôtes.

	2015	2016	2017	2018	2019
Nombre total d'intervenants indépendants invités aux séminaires et en sessions	64	63	75	65	48
Nombre d'intervenantes	15	9	19	15	13
Pourcentage de femmes	23%	14.3%	25.3%	23%	27%

30. Alors que la proportion de femmes était particulièrement faible en 2016, elle était globalement équivalente en 2015, 2017 et 2018, à 23-25%, et est passée à 27% en 2019.

#### IV. CONCLUSION

31. Ce document constitue le troisième rapport annuel des progrès réalisés en matière d'intégration de la dimension de genre et vers une représentation plus équilibrée hommes-femmes au sein de l'Assemblée. Conformément au mandat conféré par la commission permanente, celui-ci sera rendu public sur le site web de l'AP OTAN.

32. En ce qui concerne l'intégration de la dimension de genre, le rapport montre que le programme de travail de l'Assemblée a mis relativement peu d'accent sur les questions de genre en 2019. Toutefois, l'année 2020, qui marque le 20<sup>e</sup> anniversaire de l'adoption de la résolution 1325 du Conseil de sécurité des Nations unies, devrait offrir plusieurs occasions importantes de promouvoir le programme « Femmes, paix et sécurité ». Il est toutefois important de veiller à ce qu'une attention appropriée soit maintenue dans les années à venir également.

33. Le bilan concernant l'équilibre hommes-femmes au sein de l'Assemblée reste mitigé. Les femmes représentent environ 15 % des membres de l'Assemblée - une proportion restée plutôt stable au cours des quatre dernières années. Dans le même temps, les femmes sont mieux représentées parmi les responsables élus de l'Assemblée. Les chiffres montrent que 43 % des femmes membres de l'Assemblée occupent des postes à responsabilité, contre 36,5 % des hommes. Elles représentent 19% des membres élus des commissions et sous-commissions. Cependant, ces chiffres ont diminué en 2019 par rapport aux niveaux de 2018 et 2017.

34. Le rapport montre donc que le double objectif d'une meilleure intégration de la dimension de genre et d'un équilibre hommes-femmes plus représentatif ne s'est pas encore traduit par des pratiques durables au sein de l'Assemblée. Ces rapports annuels contribueront, nous l'espérons, à sensibiliser davantage les esprits à cette question.

---